POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

ALAMOS GOLD INC.
130 Adelaide Street West, Suite 2200
Toronto (Ontario) M5H 3P5
Téléphone : 416-368-9932 ou 1-866-788-8801

À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars américains.

Interdiction des opérations à l'égard du régime de droits des actionnaires d'Aurizon le 4 mars 2013

Alamos prolonge l'offre visant les actions ordinaires de Mines Aurizon

Toronto, Ontario (le 18 février 2013) – **Alamos Gold Inc. (TSX : AGI; NYSE : AGI)** (« Alamos » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui que le 18 février 2013, Alamos et Mines Aurizon ltée (« Aurizon ») ont consenti à ce que la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique prononce une ordonnance d'interdiction des opérations visant les titres émis ou devant être émis aux termes du régime de droits des actionnaires d'Aurizon (« régime de droits »), avec prise d'effet à 17h (heure de Vancouver) le 4 mars 2013, à moins qu'Aurizon ne renonce au régime de droits avant cette heure.

Alamos a accepté de reporter l'heure d'expiration de son offre (« offre ») en vue d'acheter la totalité des actions ordinaires émises et en circulation (« actions d'Aurizon ») d'Aurizon à 17 h (heure locale) le 5 mars 2013, à moins que l'offre ne soit de nouveau prolongée ou retirée. L'offre devait expirer à 17 h (heure de Toronto) le 19 février 2013. La Société déposera un avis de prolongation et de modification (« avis ») auprès des autorités canadiennes et américaines en valeurs mobilières et en enverra une copie par la poste à tous les actionnaires d'Aurizon. Toutes les autres modalités et conditions de l'offre demeurent inchangées.

L'entente intervenue entre les parties à l'égard du régime de droits signifie que les actionnaires d'Aurizon seront libres de déposer leurs actions en réponse à l'offre prolongée d'Alamos sans se soucier du déclenchement de la pilule empoisonnée d'Aurizon.

Aux termes des modalités de l'offre, Alamos offre d'acheter la totalité des actions d'Aurizon émises et en circulation en contrepartie, au choix de chaque actionnaire d'Aurizon, de i) 0,2801 action ordinaire de la Société (« action d'Alamos ») ou ii) 4,65 $ CA en espèces, sous réserve, dans chaque cas, d'une répartition proportionnelle fondée sur une contrepartie en espèces maximale de 305 000 000 $ CA et un nombre maximal d'actions d'Alamos émises de 23 500 000.

Procédure de dépôt des actions en réponse à l'offre

Les actionnaires d'Aurizon sont encouragés à continuer de déposer leurs actions en remplissant la lettre d'envoi incluse dans les documents envoyés par la poste par Alamos. Kingsdale peut vous aider à cet égard et vous pouvez communiquer avec lui en composant le 1-866-851-3214 (numéro sans frais en Amérique du Nord) ou le 416-867-2272 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord). Les actionnaires qui ne disposent pas de leurs certificats dans l'immédiat ou qui ne peuvent pas remettre les certificats et tous les autres documents requis à Kingsdale avant l'heure d'expiration, peuvent accepter l'offre en remplissant validement l'avis de livraison garantie, en le signant en bonne et due forme et en le retournant à Kingsdale, de la manière précisée dans l'avis de livraison garantie. Si les actions d'Aurizon sont détenues par un courtier ou un autre intermédiaire financier, les actionnaires d'Aurizon devraient communiquer avec celui-ci et lui donner leurs instructions pour qu'il dépose leurs actions d'Aurizon en réponse à l'offre.

L'offre peut maintenant être acceptée jusqu'à 17 h (heure locale) le 5 mars 2013, à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée. L'offre est assujettie à certaines conditions, dont l'acceptation minimale de l'offre par les

actionnaires d'Aurizon qui détiennent, avec les actions d'Aurizon détenues par Alamos et les membres de son groupe, au moins 66 ⅔ pour cent des actions d'Aurizon en circulation après dilution.

À propos de l'offre

Alamos a annoncé l'offre le 14 janvier 2013. Alamos a déposé la note d'information relative à l'offre publique d'achat (« note d'information ») et les documents connexes auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis le 14 janvier 2013. Les actionnaires d'Aurizon sont priés de lire la note d'information et l'avis puisqu'ils contiennent des renseignements importants, y compris les modalités et conditions de l'offre et la procédure à suivre pour déposer leurs actions. On peut obtenir sans frais d'autres renseignements à propos de l'offre ou des exemplaires de la note d'information ou de l'avis des conseillers en placement des actionnaires, de Marchés financiers Dundee, qui agit à titre de courtier-gérant d'Alamos, de Kingsdale Shareholder Services Inc. (« Kingsdale »), qui agit à titre de dépositaire et agent d'information d'Alamos, au 1-866-851-3214 (numéro sans frais en Amérique du Nord) ou au 416-867-2272 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou en faisant une demande auprès du service de relations avec les investisseurs d'Alamos au 416-368-9932 (poste 401).

Le 14 janvier 2013, Alamos a déposé, auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC »), une déclaration d'inscription sur formulaire F-10 et une déclaration d'offre publique d'achat sur annexe TO, qui comprennent toutes deux la note d'information. Alamos encourage les actionnaires d'Aurizon à lire tous les détails de l'offre présentés dans la note d'information et l'avis, qui comprennent ensemble toutes les modalités et les conditions de l'offre, d'autres renseignements importants ainsi que les directives détaillées sur la façon dont les actionnaires d'Aurizon peuvent déposer leurs actions d'Aurizon en réponse à l'offre. Les investisseurs peuvent également obtenir sans frais des exemplaires de la note d'information et de l'avis et des autres documents d'information déposés par Alamos à partir du Système électronique de données, d'analyse et de recherche à l'adresse www.sedar.com et du site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov.

Kingsdale a informé Alamos que, à 17 h (heure de Toronto) le 15 février 2013, dernier jour ouvrable précédant l'entente intervenue entre les parties relative à une ordonnance sur consentement visant le régime de droits, 19 680 022 actions d'Aurizon avaient été validement déposées en réponse à l'offre sans que leur dépôt ait été révoqué (y compris 13 656 actions d'Aurizon déposées aux termes d'avis de livraison garantie), représentant environ 11,22 % des actions d'Aurizon émises et en circulation. Les actionnaires d'Aurizon qui ont déjà déposé leurs actions d'Aurizon en réponse à l'offre ne sont pas tenus de redéposer leurs actions d'Aurizon ni de prendre aucune autre mesure par suite du report de l'heure d'expiration de l'offre. À ce jour, Alamos n'a pas émis d'actions d'Alamos ni versé de montants en espèces dans le cadre de l'offre.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente visant les titres d'Alamos ou d'Aurizon.

À propos d'Alamos

Alamos est une société productrice d'or établie située au Canada qui possède et qui exploite la mine Mulatos au Mexique, et exerce des activités d'exploration et de développement au Mexique et en Turquie. La Société emploie plus de 600 personnes au Mexique et en Turquie et s'est engagée à respecter les normes les plus élevées en matière de gestion environnementale, de responsabilité sociale et de santé et sécurité à l'égard de ses employés et des collectivités avoisinantes. Alamos possède actuellement plus de 350 M$ en espèces et en placements à court terme, est libre de dette et sans couverture par rapport au prix de l'or. En date du 5 février 2013, Alamos avait 127 455 786 actions ordinaires en circulation (132 326 086 actions après dilution), qui sont négociées à la TSX et la NYSE sous le symbole « AGI ».

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

Jo Mira Clodman
Vice-présidente, Relations avec les investisseurs
416-368-9932, poste 401

Kingsdale Shareholder Services Inc.
Numéro sans frais en Amérique du Nord :
1-866-851-3214
À l'extérieur de l'Amérique du Nord :
416-867-2272

La TSX n'a pas examiné le présent communiqué et n'accepte aucune responsabilité quant à la véracité ou à l'exactitude de son contenu.

Mise en garde

Aucune bourse, commission des valeurs mobilières ou autre autorité de réglementation n'a approuvé ni désapprouvé les renseignements figurant dans les présentes. Certains énoncés présentés dans le présent communiqué de presse sont des « énoncés prospectifs », notamment au sens de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée. Tous les énoncés, à l'exception des énoncés concernant des faits historiques, figurant dans le présent communiqué de presse, notamment les énoncés concernant les prévisions de production d'or, des teneurs en or, de la récupération, des ratios de récupérations du minerai, du total des charges décaissées, de la minéralisation et des réserves potentielles, des résultats de l'exploration, et les plans et objectifs futurs d'Alamos, sont des énoncés prospectifs comportant divers risques et incertitudes. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des énoncés à l'égard de l'exploitation minière et du traitement du minerai miné, de l'atteinte des taux de récupération projetés, des taux de production et de la durée de vie de la mine prévus, des efficiences d'exploration, des frais et dépenses, des changements dans les ressources minérales et de la conversion de ressources minérales en réserves prouvées et probables, et d'autres renseignements qui sont fondés sur des prévisions de résultats opérationnels ou financiers futurs, des estimations de quantités qu'il est impossible à l'heure actuelle de déterminer et des hypothèses de la direction.

Tout énoncé qui exprime ou comporte des discussions en ce qui concerne les prévisions, attentes, croyances, plans, projections, objectifs, hypothèses ou événements ou rendement futurs (souvent, mais pas toujours, en utilisant des mots ou expressions tels que « s'attendre à » ou « ne pas s'attendre à », « être prévu », « prévoir » ou « ne pas prévoir », « planifier », « estimer » ou « avoir l'intention », ou en indiquant que certaines actions ou certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient » ou « devraient » être pris, survenir ou être atteints ou en utilisant le mode futur ou conditionnel à leur égard) n'est pas un énoncé de faits historiques et peut être un « énoncé prospectif ». Les énoncés prospectifs sont soumis à divers risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements ou résultats réels diffèrent de ceux que laissent entrevoir les énoncés prospectifs.

Rien ne saurait garantir que les énoncés prospectifs se révéleront exacts et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer grandement de ceux anticipés dans ces énoncés. Parmi les importants facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent des attentes d'Alamos, mentionnons les risques liés à l'offre, les fluctuations de la valeur de la contrepartie; les questions d'intégration; l'incidence de l'offre sur le cours des actions d'Alamos; l'exercice des droits à la dissidence relativement à une acquisition forcée ou à une opération d'acquisition ultérieure; la liquidité des actions ordinaires d'Aurizon; les risques associés au fait qu'Aurizon devient une filiale d'Alamos; les différences dans les intérêts des actionnaires d'Aurizon; la fiabilité des renseignements concernant Aurizon; les dispositions en matière de changement de contrôle; les risques associés à l'obtention des approbations gouvernementales et réglementaires; l'incapacité de maintenir des contrôles internes efficaces; la liquidité des actions d'Alamos à la NYSE; l'incidence de l'offre sur les actionnaires non canadiens; et les risques se rapportant aux activités continues d'Alamos, notamment les risques se rapportant aux activités internationales; les résultats réels des activités d'exploration actuelles; les conclusions des évaluations économiques et les changements dans les paramètres des projets alors que les plans continuent d'être peaufinés, ainsi que les cours futurs de l'or et de l'argent, ainsi que les facteurs de risque énoncés à la rubrique « Facteurs de risque » contenue dans la notice annuelle et la note d'information d'Alamos. Bien qu'Alamos ait tenté d'identifier les facteurs importants susceptibles de faire en sorte que les résultats réels soient grandement différents, il pourrait exister d'autres facteurs qui feront en sorte que les résultats ne soient pas ceux prévus, estimés ou voulus. Rien ne saurait garantir que ces énoncés se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer grandement de ceux prévus dans ces énoncés. En conséquence, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Les renseignements figurant dans le présent communiqué de presse concernant Aurizon ainsi que les actifs et projets d'Aurizon sont fondés sur des renseignements du domaine public et ils n'ont pas été vérifiés indépendamment par Alamos.